



## Que faire de mes déchets verts ?

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le débroussaillage est indispensable (et obligatoire) et l'entretien du jardin produit des déchets.

Qu'en faire ? Pour les déchets organiques, de tonte ou d'entretien, j'ai plusieurs solutions :

- **le paillage avec broyat (branchages, gazons)** : c'est la solution la plus simple et la moins coûteuse. Elle consiste à recouvrir le sol au pied de vos plantations avec les déchets verts (de préférence broyés), ce qui permet de le protéger et de le fertiliser durablement en même temps
- **le compostage individuel** : il concerne pratiquement tous les déchets organiques. Cela permet ainsi de réduire les quantités de déchets à éliminer et de produire un amendement de qualité pour les sols cultivés
- **la tonte mulching pour l'herbe broyée** (hachage de l'herbe de tonte pour la déposer sur la pelouse).

Pour les déchets plus encombrants ou non valorisables sur place, je me renseigne sur les solutions proposées par ma commune :

- **collecte sélective en porte-à-porte**
- **dépôt en déchetterie.**

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement (plateforme de compostage).



**AirPACA**